



N°43
01/12/2022



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FREDON 64**
sylvie.desire@fdgdon64.fr

Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalis.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**
p.mouquot@gironde.chambagri.fr

Suppléance :
FDGDON 64 / ARVALIS
sylvie.desire@fdgdon64.fr
a.peyhorgue@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**
q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Grandes
cultures N°X du JJ/MM/AA »**



Edition **Aquitaine**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Colza

- **Charançon du bourgeon terminal** : fin du risque.
- **Larves de grosses altises** : remontées insuffisantes pour établir une analyse de risque.

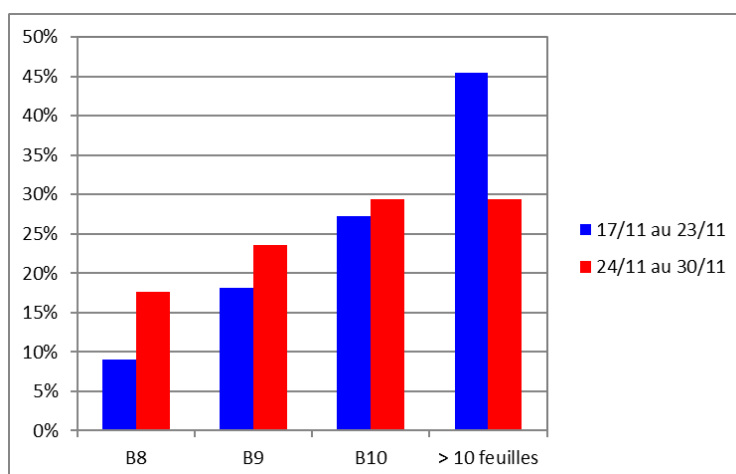
Analyse de risque élaborée à l'échelle des territoires Aquitaine et Ouest Occitanie

Le réseau d'observations colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) est en cours de construction, malgré des conditions très défavorables aux implantations sur une partie significative du territoire. Il est actuellement composé de 36 parcelles. L'élaboration de l'analyse de risque 2022-2023 est établie sur les territoires Aquitaine et Ouest-Occitanie à partir de parcelles fixes qui font l'objet d'observations hebdomadaires. Cette semaine, l'analyse de risque est en partie issue de retours terrains, de tours de plaine et de **17 observations**.

• Stades phénologiques et état des cultures

Les températures baissent et le colza va progressivement entrer en phase de repos hivernal.

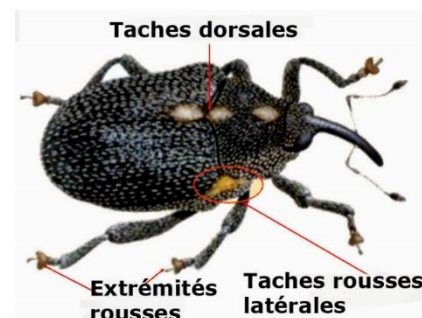
Cet arrêt végétatif est plus ou moins bien marqué, selon les secteurs et la rigueur de l'hiver. Les disponibilités en azote devraient permettre aux petits colzas de continuer à accumuler de la biomasse, lentement. Tandis que sur les plus gros colzas des pertes de feuilles par senescence et le gel pourraient faire diminuer la biomasse en sortie hiver. Pensez à tenir compte de la biomasse de votre colza pour ajuster votre fertilisation azotée. Terres Inovia met à disposition l'outil d'aide à la décision [Réglette azote Colza®](#)



Rappel : un stade est atteint dans une parcelle lorsque 50 % des plantes l'ont atteint.

• Charançon du bourgeon terminal (*Ceytorhynchus picitarsis*)

Les captures sont en nette diminution, voire quasiment terminées. On signale l'insecte dans 8 parcelles sur 17 cette semaine, mais plus aucune capture significative (maximum de 3 insectes par cuvettes).



Période de risque : du développement des premières larves jusqu'au décollement du bourgeon terminal (BBCH 31). Mais la lutte contre les larves étant impossible, c'est l'arrivée des adultes qui signale le début de la période de risque (quel que soit le stade du colza).

Seuil indicatif de risque : il n'y a pas de seuil pour le charançon du bourgeon terminal. Étant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, il est considéré que sa seule présence sur les parcelles constitue un risque. Par contre, les femelles sont rarement aptes à pondre dès leur arrivée sur les parcelles. La durée de maturation est variable mais on retient souvent un délai de 8 à 10 jours après les 1ères captures significatives.



Charançon du bourgeon terminal adulte (à gauche) et larves (à droite)

Photos Terres Inovia

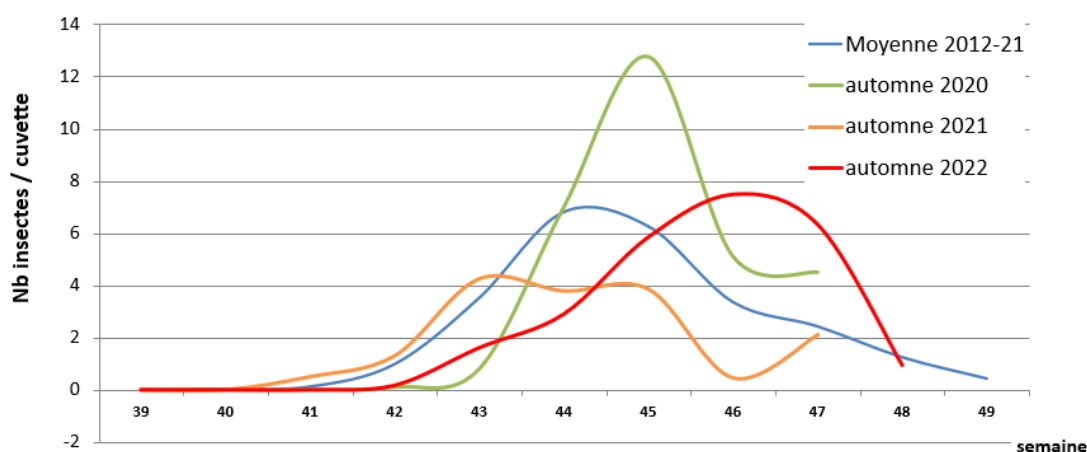


[Lien](#) vers l'outil d'aide à la décision « Colza risques charançon du bourgeon terminal » de Terres Inovia.

<https://www.terresinovia.fr/-/charancon-bourgeon-colza>

Comparaison pluriannuelle de la dynamique de piégeage du charançon du bourgeon terminal (CBT)

Nb moyen de CBT / cuvette (avec valeurs nulles)
Suivi BSV colza sur Aquitaine et Ouest Occitanie



Évaluation du risque : fin du risque.

Les captures sont désormais terminées ou presque. La prise en compte du risque doit avoir eu lieu au cours des précédentes semaines. Néanmoins, si une nuisibilité a lieu, celle-ci ne sera visible qu'à partir de la reprise par la destruction du cœur de la plante puis au printemps avec des plantes à ports buissonnants.

• Larves de grosses altises (*Psylliodes chrysocephala*)

3 parcelles sur 4 suivies signalent la présence de larves de grosses altises. On note 20 à 50 % de plantes porteuses de larves. Seulement 2 parcelles ont fait l'objet d'un dénombrement de larves par plantes, avec au maximum 0,5 larve par plante.

La mise en place des [tests Berlèse](#) (voir vidéo en suivant le lien) permettra dans les prochains jours une analyse plus précise de la situation.

Un premier contrôle sur la présence des larves est désormais préconisé sur l'ensemble du territoire, en particulier sur l'ensemble des colzas à moins de 10 feuilles, et n'ayant pas fait l'objet d'une intervention contre le charançon du bourgeon terminal.

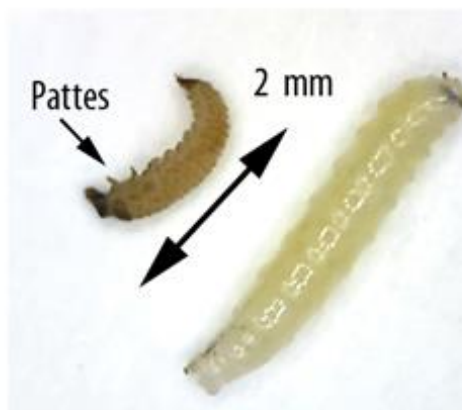
Attention à la confusion avec les larves de diptères, nombreuses cette année.

Période de risque : du stade rosette jusqu'au décollement du bourgeon terminal.

Seuil indicatif de risque : 70 % de plantes avec au moins une galerie au stade rosette. Dans le cas d'utilisation de la méthode Berlèse, le seuil de nuisibilité est atteint à partir de 2 à 3 larves par plante.



Stades larvaires de grosses altises L1, L2, L3 (Photo Terres Inovia)



Comparaison larve de grosse altise (à gauche) et larve de diptère peu nuisible (à droite). Photo Terres Inovia.

MAJ au 16/11/22

| | Date début activité | Ponte | Eclosion L1 | Mue L2 | Mue L3 |
|----------------|---------------------|------------|-------------|------------|------------|
| Périgueux (24) | 1/10 | 05/10/2022 | 18/10/2022 | 22/10/2022 | 27/10/2022 |
| | 10/10 | 14/10/2022 | 26/10/2022 | 29/10/2022 | 05/11/2022 |
| | 20/10 | 23/10/2022 | 08/11/2022 | 16/12/2022 | 06/02/2023 |
| Toulouse (31) | 1/10 | 05/10/2022 | 18/10/2022 | 21/10/2022 | 25/10/2022 |
| | 10/10 | 13/10/2022 | 24/10/2022 | 28/10/2022 | 01/11/2022 |
| | 20/10 | 23/10/2022 | 07/11/2022 | 21/11/2022 | 21/12/2022 |
| Condom (32) | 1/10 | 04/10/2022 | 16/10/2022 | 19/10/2022 | 23/10/2022 |
| | 10/10 | 13/10/2022 | 24/10/2022 | 28/10/2022 | 31/10/2022 |
| | 20/10 | 23/10/2022 | 06/11/2022 | 25/11/2022 | 23/12/2022 |
| Albi (81) | 1/10 | 04/10/2022 | 17/10/2022 | 21/10/2022 | 25/10/2022 |
| | 10/10 | 13/10/2022 | 24/10/2022 | 28/10/2022 | 02/11/2022 |
| | 20/10 | 23/10/2022 | 07/11/2022 | 03/12/2022 | 15/01/2023 |

Évaluation du risque : remontées insuffisantes pour établir une analyse de risque.

Le contrôle du nombre de larves par plantes est à réaliser pour estimer le risque. Vigilance quant à la confusion possible avec les larves de diptères, très présentes cette année Evaluer le risque à la parcelle à partir de l'outil d'aide à la décision Risque Larves Grosses Altises.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".